



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 837 175 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
22.04.1998 Bulletin 1998/17

(51) Int Cl.⁶: **D06F 57/08**

(21) Numéro de dépôt: **97402317.8**

(22) Date de dépôt: 02.10.1997

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

(30) Priorité: 14.10.1996 FR 9612499

(71) Demandeur: **Société Productions Himalaya**
71210 Montchanin (FR)

(72) Inventeur: **Vilette, Alain**
FR-69009 Lyon (FR)

(74) Mandataire: **Faber, Jean-Paul**
CABINET FABER
35, rue de Berne
75008 Paris (FR)

(54) Séchoir à linge

(57) Séchoir avec des pieds (2b, 3b) articulés sur une pièce de jonction (5), deux grilles (18, 19) articulées sur un tube (12), une entretoise (15) et des contrefiches (23, 30), caractérisé en ce que les contrefiches sont articulées sur les grilles (18, 19), d'une part, et sur l'entre-

toise (15) d'autre part qui est montée coulissante sur les pieds, la contrefiche (30) étant plus longue que la contrefiche (23) et le point d'articulation de la contrefiche (30) sur la grille (19) plus éloigné du tube (12) que le point d'articulation de la contrefiche (23) sur la grille (18).

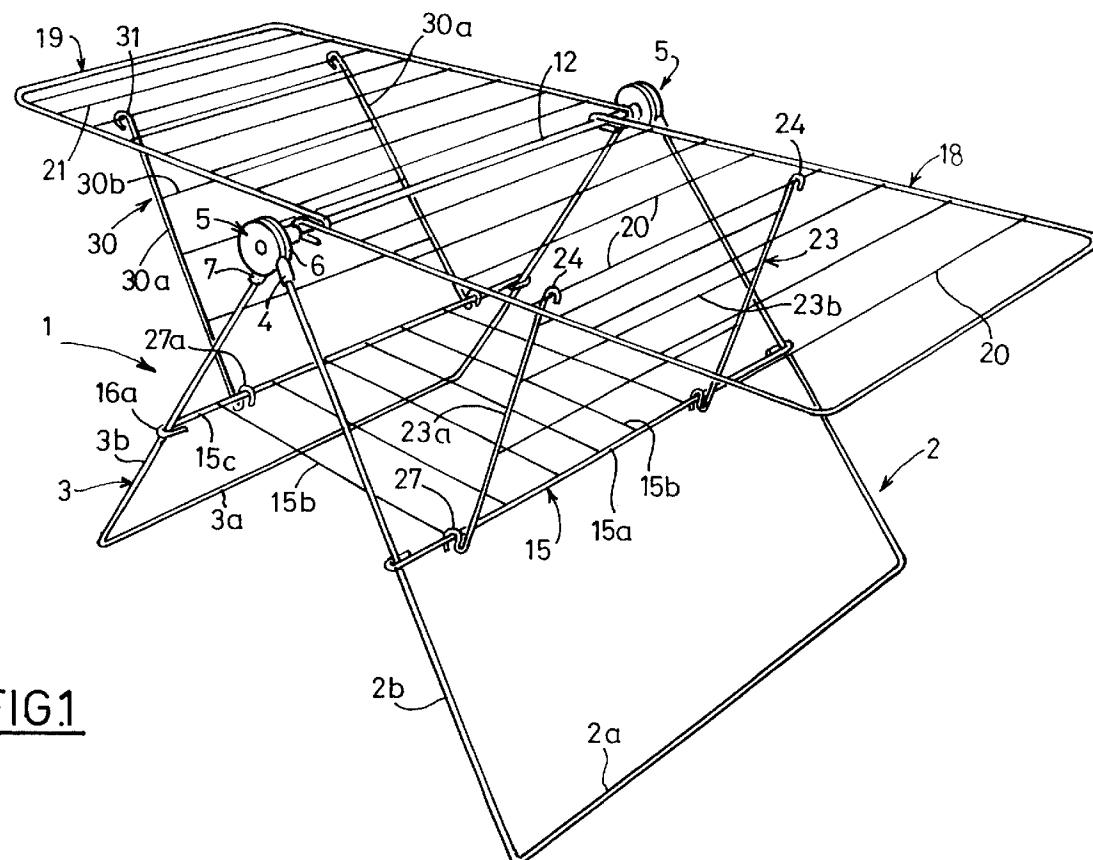


FIG.1

EP 0 837 175 A1

Description

La présente invention vise un séchoir à linge.

L'invention se rapporte à un séchoir à linge comprenant un chevalet avec, d'un côté, une première grille articulée au voisinage de son extrémité supérieure et, de l'autre côté, une seconde grille également articulée au voisinage de l'extrémité supérieure dudit chevalet. Pour maintenir stable le séchoir, on prévoit une grille reliant les pieds du chevalet et des grilles supports insérées entre les extrémités libres des première et seconde grilles et les pieds afin que ces dernières soient maintenues horizontales.

Lorsqu'on désire ranger le séchoir, on doit désaccoupler la grille insérée entre les pieds de l'un de ceux-ci, puis dégager les grilles supports desdits pieds ce qui est très peu pratique.

La manoeuvre inverse est à effectuer lors de l'utilisation du séchoir.

L'un des buts de la présente invention est de réaliser un séchoir du type ci-dessus, qui soit beaucoup plus simple à utiliser, sans que le prix de revient en soit grevé.

Le séchoir, selon l'invention, est du type comprenant un chevalet présentant quatre pieds articulés deux à deux à leur extrémité supérieure afin de pouvoir être écartés ou rapprochés, une entretoise constituée par une grille et insérée entre les pieds afin de maintenir leur écartement lors de l'utilisation du séchoir, deux grilles de suspension du linge articulées sur le chevalet l'un d'un côté de celui-ci et l'autre de l'autre côté au voisinage de son extrémité supérieure et deux contrefiches insérées entre les grilles de suspension du linge et le chevalet de manière à maintenir ces dernières sensiblement horizontalement lors de l'utilisation du séchoir, celui-ci étant caractérisé en ce que les contrefiches sont montées articulées par leur extrémité inférieure sur les côtés correspondants de l'entretoise qui est montée coulissante sur les pieds, les extrémités supérieures des contrefiches étant articulées sur les grilles de suspension du linge et l'une des contrefiches ayant une longueur supérieure à l'autre, cette contrefiche de plus grande longueur étant, sur la grille de suspension du linge, articulée en un point plus éloigné de l'articulation desdites grilles de suspension du linge sur le chevalet que l'autre de manière, qu'en position d'utilisation du séchoir, les grilles de suspension du linge étant sensiblement horizontales, l'entretoise s'étende transversalement aux pieds, tandis que lorsque le séchoir est replié l'entretoise est inclinée afin que les pieds puissent être rabattus l'un contre l'autre deux à deux.

Grâce à cette disposition, on réalise un séchoir très simple à utiliser puisqu'il suffit, pour l'utilisation, de soulever les grilles de suspension du linge pour engendrer, automatiquement, l'écartement des pieds, alors que pour le rangement, en soulevant le chevalet, le séchoir se replie de lui-même.

Suivant une caractéristique constructive, les pieds sont formés par deux éléments en U avec une âme et

deux ailes, les extrémités libres des ailes étant insérées dans des manchons de deux pièces de jonction, chaque manchon étant solidaire d'un disque, les disques étant reliés par un axe d'articulation pour former un compas et l'un des disques étant solidaire d'une douille, les douilles recevant un tube sur lequel s'articulent les grilles de suspension du linge.

Suivant encore une caractéristique constructive, les contrefiches sont constituées par des grilles présentant deux côtés longitudinaux terminés, à une extrémité, par des boucles traversées par les barreaux correspondant des grilles de suspension du linge et dont les autres extrémités présentent un coude en forme d'épingle à cheveux prolongé par une boucle traversée par des longerons de la grille constituant l'entretoise.

Enfin, les longerons de la grille constituant l'entretoise sont terminés par des crochets coopérant avec les pieds.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective d'un séchoir, selon l'invention.

Figure 2 est une vue en perspective d'un détail.

Figure 3 est une vue en perspective d'un détail.

Figure 4 est une vue en élévation de la pièce de jonction avec un arrachement.

Figure 5, figure 6 et figure 7 sont des vues en élévation montrant le fonctionnement du séchoir.

Le séchoir représenté aux figures est formé d'un chevalet 1 comprenant deux pieds 2 et deux pieds 3. Les pieds 2 sont formés d'un élément en U avec une âme 2a et deux ailes 2b, les pieds 3 étant réalisés de la même façon avec une âme 3a et deux ailes 3b.

Les extrémités libres des ailes 2b du pied 2 sont insérées dans des manchons 4 de deux pièces de jonction 5, lesdits manchons 4 étant solidaire, chacun, d'un disque 6 sur une face duquel s'étend une douille 8, tandis que l'autre face coopère avec un disque 9 comportant radialement un manchon 7 qui reçoit l'extrémité libre de l'aile correspondante 3a. Les disques sont solidarisés par un axe 10 afin de former une sorte de compas.

Dans les douilles 8 sont engagées les extrémités d'un tube 12.

Sur les ailes 2b et 3b est montée une entretoise 15 constituée par une grille avec des longerons 15a et 15c et des barreaux 15b, les extrémités libres des longerons

15a et 15c étant repliées pour former respectivement des crochets 16 coopérant avec les ailes 2b et des crochets 16a coopérant avec les ailes 3b.

Sur le tube 12 s'articule l'une des extrémités de deux grilles de suspension du linge 18 et 19. La grille 18 est formée d'un cadre avec des barreaux 20 s'étendant parallèlement au tube 12.

La grille 19 est également constituée d'un cadre avec des barreaux 21.

La grille 18 est reliée au longeron 15a par une contrefiche 23 formée d'une grille avec deux côtés longitudinaux 23a et des barreaux transversaux 23b.

Les deux côtés longitudinaux 23a sont, à l'extrémité supérieure, terminés par une boucle 24 coopérant avec l'un des barreaux 20 de la grille 18, tandis que l'extrémité inférieure (voir figure 3) présente une partie 26 pliée en épingle à cheveux et prolongée par une boucle 27 en-serrant le longeron 15a.

Entre la grille 19 et le longeron 15c s'étend une contrefiche 30 formée d'une grille avec deux côtés longitudinaux 30a et de barreaux transversaux 30b.

Les extrémités supérieures des côtés longitudinaux 30a sont terminées par une boucle 31 enserrant un barreau 21 et à leur extrémité inférieure sont conformés de la même manière que les côtés longitudinaux 23a (voir figure 3) avec une partie pliée en épingle à cheveux 26a prolongée par une boucle 27a.

On remarquera que la contrefiche 23 à une longueur inférieure à celle de la contrefiche 30 et que l'extrémité supérieure de cette dernière s'articule sur un barreau 21 beaucoup plus éloigné du tube 12 que celui sur lequel s'articule la contrefiche 23.

Les figures 5 à 7 permettent de parfaitement comprendre le fonctionnement du séchoir à linge selon l'invention.

Comme on le voit à la figure 5 en position pliée, le séchoir est très peu encombrant et peut, par conséquent, être facilement rangé dans un placard ou derrière un meuble.

Lorsqu'on désire utiliser le séchoir, on soulève simultanément les grilles 18 et 19 en les tenant par les extrémités opposées au tube 12 pour les amener vers une position horizontale (voir figure 6). Durant ce pivotement, les contrefiches 23 et 30 entraînent l'entretoise 15 qui, par ses crochets 16 et 16a en glissant sur les ailes 2b et 3b des pieds 2 et 3, engendre l'écartement de ces derniers.

Lorsque les grilles 18 et 19 sont arrivées à la bonne position angulaire, les contrefiches 23 et 30, en prenant appui sur l'entretoise 15, provoquent le coinement de l'entretoise 15 par ses crochets 16, 16a sur les ailes correspondantes 2b et 3b (voir figure 7).

Lorsque le séchoir n'est plus utilisé et qu'il doit être rangé, il suffit de le soulever en le tenant pas le tube 12, l'entretoise 15 glisse sur les ailes des pieds et les grilles 18 et 19 basculent pour venir buter contre lesdits pieds (voir figure 5).

On remarque que, compte tenu de la différence de longueur des contrefiches 23 et 30, l'entretoise 15 bascule ce qui permet aux pieds de se rapprocher l'un de l'autre lors du pliage du séchoir.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1. Séchoir à linge du type comprenant un chevalet (1) présentant quatre pieds (2b, 3b) articulés deux à deux à leur extrémité supérieure afin de pouvoir être écartés ou rapprochés, une entretoise (15) constituée par une grille et insérée entre les pieds afin de maintenir leur écartement lors de l'utilisation du séchoir, deux grilles (18 et 19) de suspension du linge articulées sur le chevalet (1), l'un d'un côté de celui-ci et l'autre de l'autre côté au voisinage de son extrémité supérieure et deux contrefiches (23, 30) insérées entre les grilles de suspension du linge (18 et 19) et le chevalet (1) de manière à maintenir ces dernières sensiblement horizontalement, lors de l'utilisation du séchoir, celui-ci étant caractérisé en ce que les contrefiches (23, 30) sont montées articulées par leur extrémité inférieure sur les côtés correspondants de l'entretoise (15) qui est montée coulissante sur les pieds (2b, 3b), les extrémités supérieures des contrefiches (23, 30) étant articulées sur les grilles (18, 19) de suspension du linge et l'une des contrefiches (30) ayant une longueur supérieure à l'autre, cette contrefiche (30) de plus grande longueur étant, sur la grille de suspension du linge (19), articulée en un point plus éloigné de l'articulation desdites grilles de suspension du linge sur le chevalet (1) que l'autre de manière, qu'en position d'utilisation du séchoir, les grilles de suspension du linge (18, 19) étant sensiblement horizontales, l'entretoise (15) s'étende transversalement aux pieds, tandis que lorsque le séchoir est replié, l'entretoise (15) est inclinée afin que les pieds puissent être rabattus l'un contre l'autre deux à deux.
2. Séchoir à linge, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les pieds sont formés par deux éléments en U avec une âme et deux ailes, les extrémités libres des ailes étant insérées dans des manchons (4, 7) de deux pièces de jonction (5), chaque manchon étant solidaire d'un disque, les disques étant reliés par un axe d'articulation pour former un compas et l'un des disques étant solidaire d'une douille (8), les douilles recevant un tube (12) sur lequel s'articulent les grilles (18, 19) de suspension du linge.
3. Séchoir à linge, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les contrefiches (23, 30) sont constituées par des grilles présentant deux côtés longitudinaux (23a, 30a) terminés, à une extrémité, par des boucles (24, 31) traversées par des barreaux correspondants (20, 21) des grilles de suspension du linge (18, 19) et dont les autres extrémités présentent un coude en forme d'épingle à cheveux (26, 26a) prolongé par une boucle (27, 27a) traversée par des longerons (15a, 15c) de la grille constituant l'entretoise (15).

4. Séchoir à linge, selon la revendication 3, caractérisé en ce que les longerons (15a, 15c) de la grille constituant l'entretoise sont terminés par des crochets (16, 16a) coopérant avec les pieds (2, 3).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

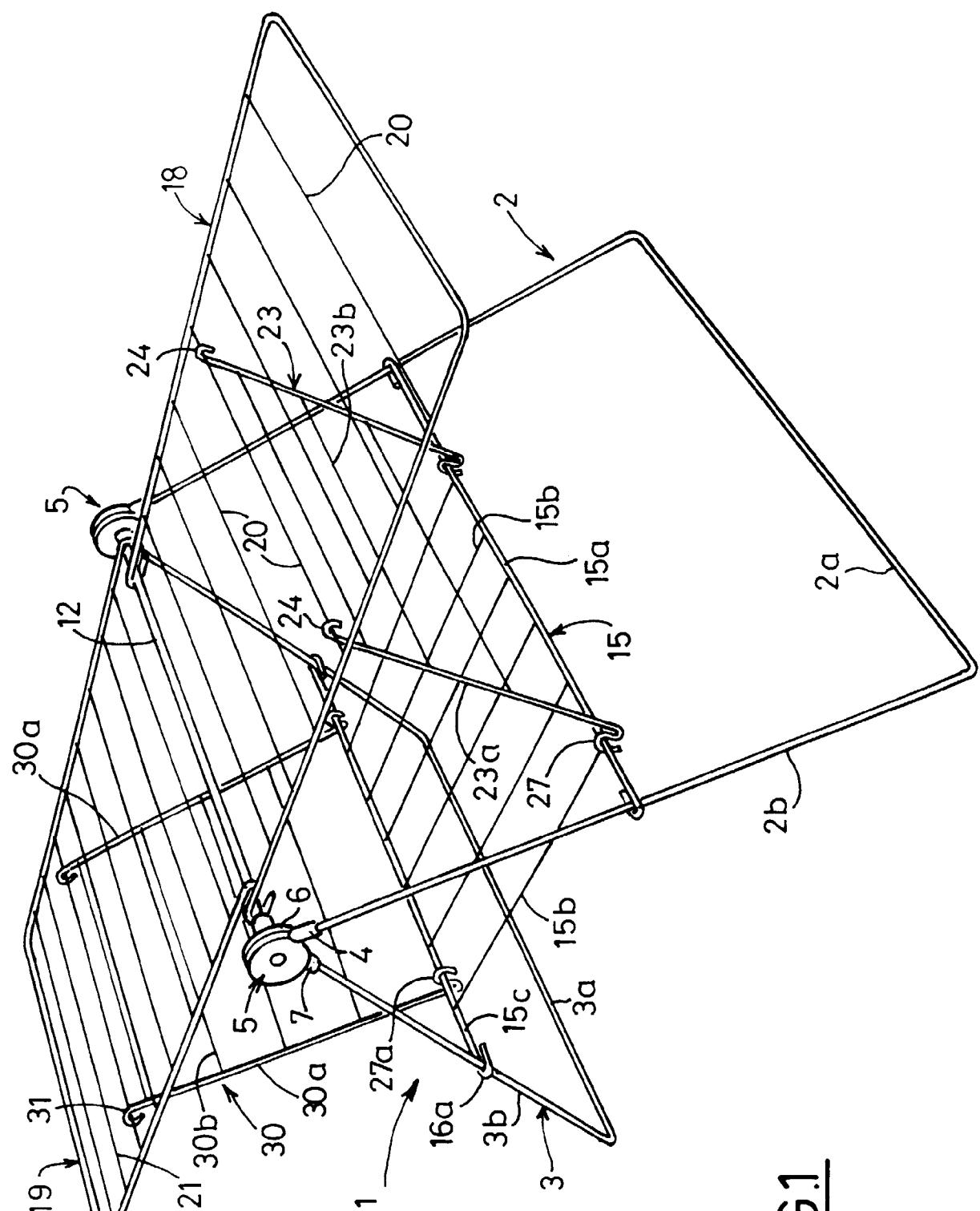


FIG1

FIG. 2

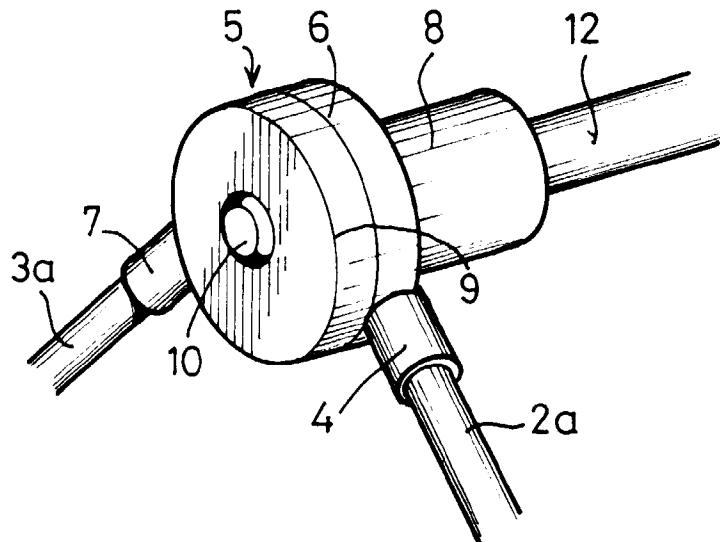


FIG. 4

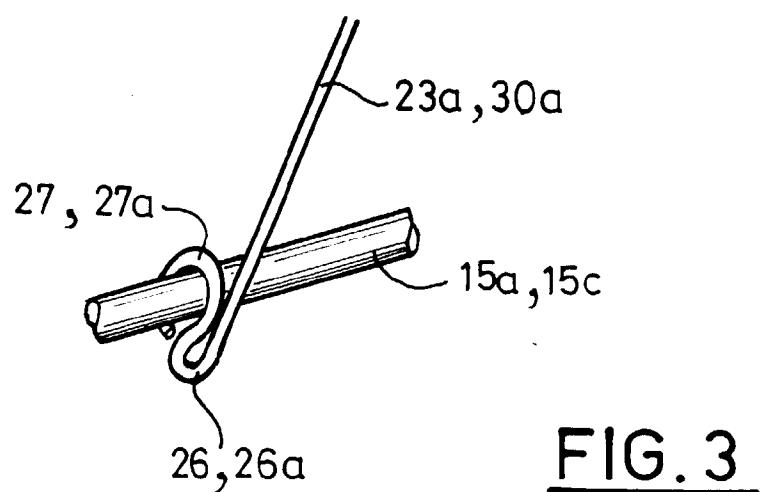
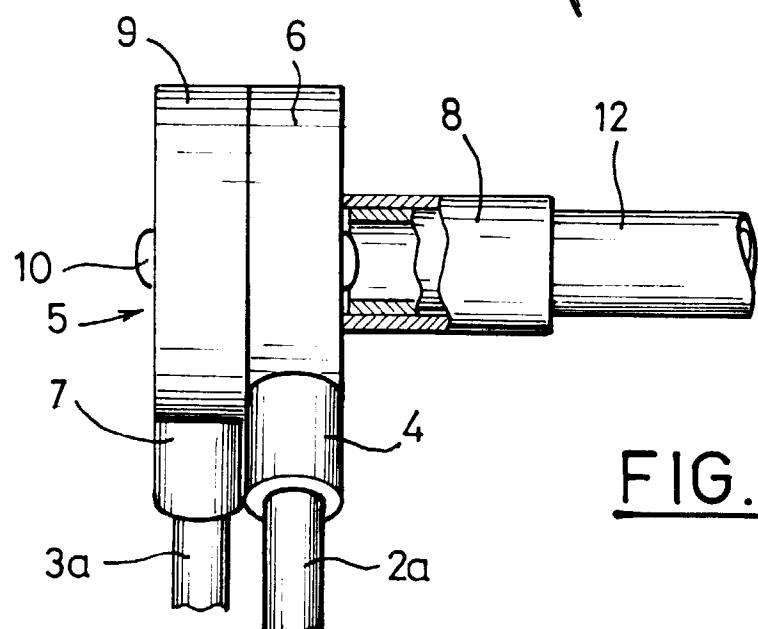
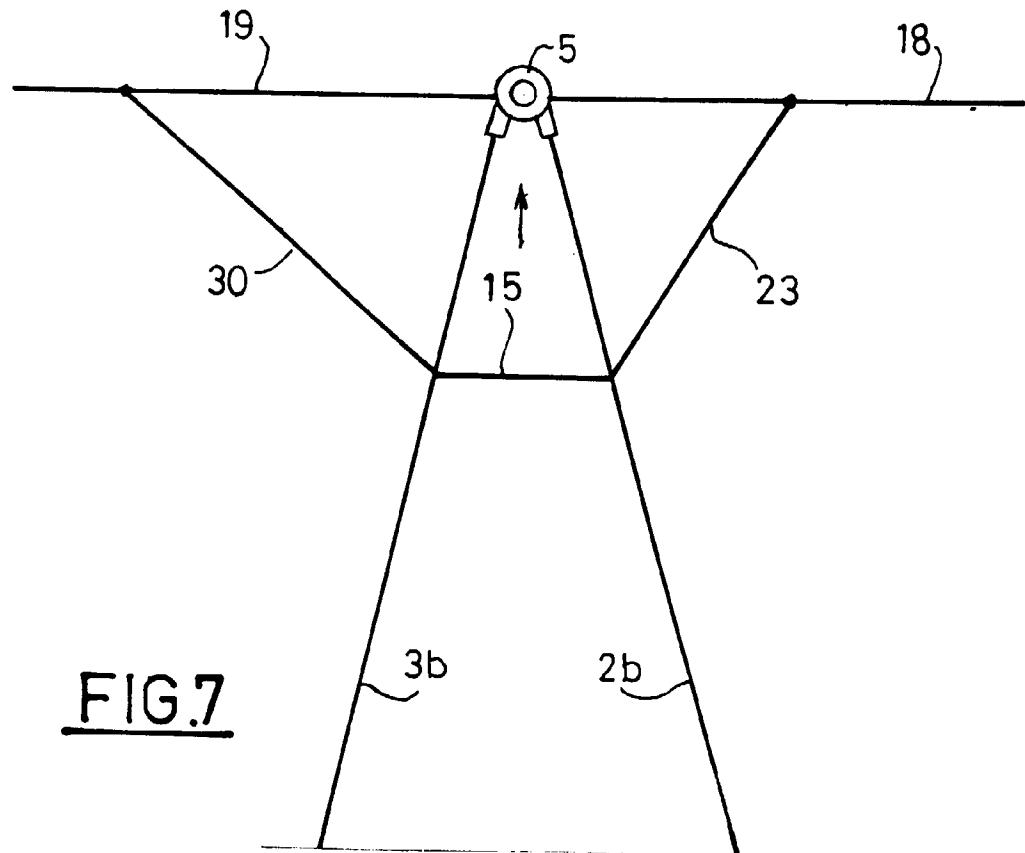
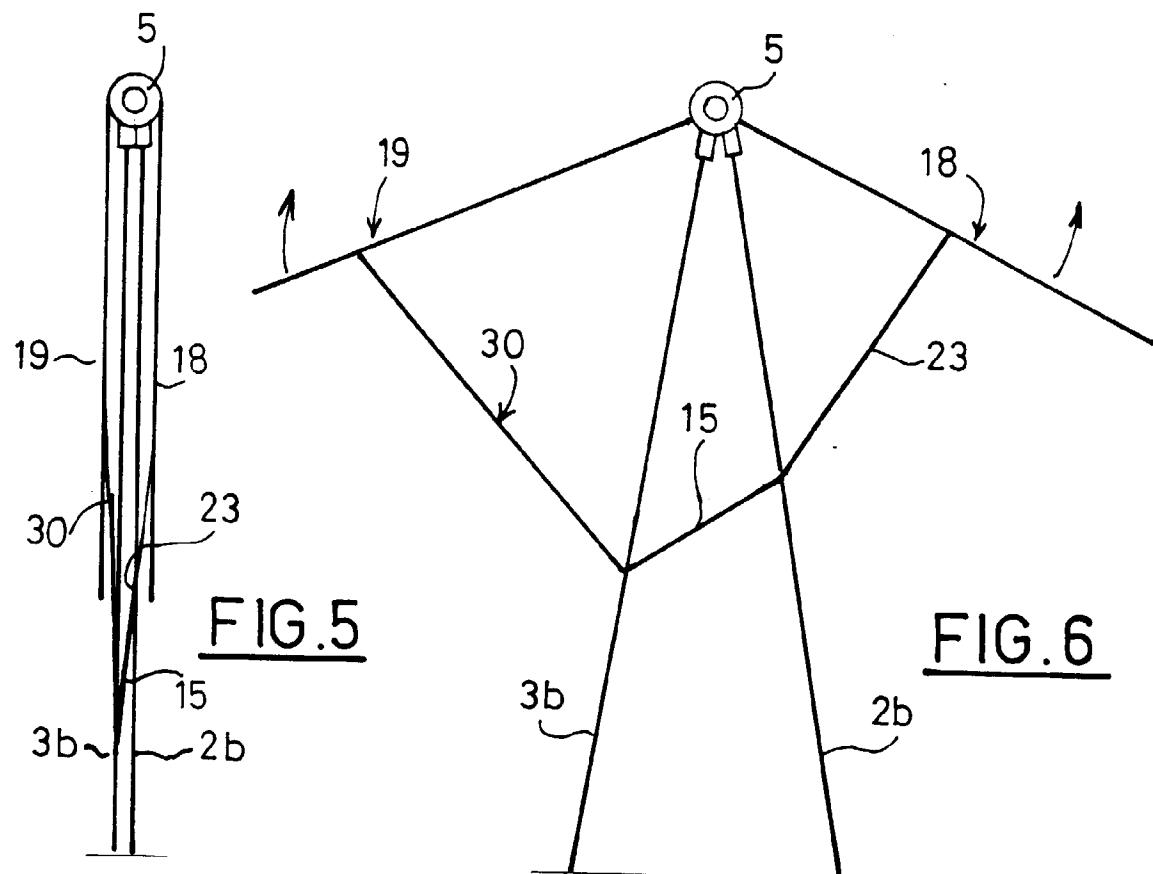


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 40 2317

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
A	FR 1 137 981 A (V. SIMON) * le document en entier -----		1	D06F57/08
A	FR 2 612 957 A (J. DUPRE) * page 4, ligne 35 - page 5, ligne 11; figure 11 * -----		1	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
				D06F
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>				
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
LA HAYE	10 février 1998		Courrier, G	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire				